

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 21 février 2022

N° CP-2022-2-11-1

N° applicatif 3313

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service partenariats et territoires rhénans

Service consulté

PROJET INTERREG V RHIN SUPERIEUR "TREMLIN SUR LE RHIN" - AVENANT DE PROLONGATION

Résumé : La mise en œuvre du projet INTERREG V Rhin supérieur "Tremplin sur le Rhin : adaptation des compétences pour une mobilité professionnelle transfrontalière Strasbourg-Ortenau", porté par la Maison de l'Emploi de Strasbourg, a été compliquée par la crise sanitaire. Aussi, il est proposé de signer l'avenant à la convention relative au projet afin de le prolonger de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Cette prolongation est sans incidence financière. Pour mémoire, la contribution financière de la CeA à ce projet s'élève à 72 000 €, déjà versés entre 2019 et 2021.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les missions de la CeA à deux niveaux :

- dans son rôle de chef de file en matière d'action sociale qui s'exprime par une approche intégrée des politiques de l'emploi menées au niveau local, principalement en faveur des personnes éloignées de l'emploi ;
- dans son rôle de chef de file en matière de coopération transfrontalière.

Dans le cadre du partenariat avec la Maison de l'Emploi de Strasbourg (MDE), le Département du Bas-Rhin s'est associé en 2019 au projet INTERREG V 2019-2021 « TREMLIN sur le Rhin – adaptation des compétences pour une mobilité professionnelle transfrontalière Strasbourg-Ortenau », porté par la MDE (délibération n°CP/2019/482 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 4 novembre 2019).

L'objectif du projet est de lever les freins à l'intégration des candidats français sur le marché du travail allemand, notamment en termes de formation professionnelle transfrontalière afin que le marché de l'emploi allemand soit rendu plus accessible aux travailleurs frontaliers et favorise un retour à l'emploi de personnes qui en seraient éloignées.

La mise en place du projet a été ralentie et complexifiée par le contexte sanitaire, d'autant plus qu'il s'agit ici d'échanges transfrontaliers.

Afin d'obtenir une reconnaissance de l'équivalence des compétences par les employeurs allemands, une première expérience a été développée dans le domaine de la logistique : des candidats français ont été directement recrutés par des employeurs allemands avec un accompagnement intensif d'apprentissage de l'allemand et la proposition d'un salaire attractif. Cette première cohorte, dont la gestion a été complexe, n'a pas encore terminé le cycle de formation du fait du retard pris dans le projet, qui devait se terminer en décembre 2021.

Par ailleurs, une seconde cohorte de candidats est en cours de recrutement, cette fois dans le domaine de la peinture.

Au vu des difficultés rencontrées au cours du projet, le secrétariat Interreg a accepté une prolongation du projet de 6 mois, jusqu'au 30 juin 2022, sans budget supplémentaire.

Il est demandé à l'ensemble des partenaires du projet de signer l'avenant à la convention de partenariat du projet « Tremplin sur le Rhin – adaptation des compétences pour une mobilité transfrontalière Strasbourg-Ortenau » du 28 novembre 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat, joint en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY